SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 sous la présidence de Michel BONNET, maire.

<u>Présents</u>: MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Jean-François DUMONTIER - Grégory AUREL - Alain SYRYKH - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI -

Représentés:

Patrice BES a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Eric ARCHET a donné procuration à Karine BERTRAND

Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

<u>Absent</u>: Mme Delphine CALICIS Secrétaire: Emmanuelle GALLESIO

Compte rendu de la réunion du 12.04.2022 : approuvé à l'unanimité

PRESENTATION DU NOUVEAU CHEF DE CORPS

Mr le maire a invité le nouveau chef de corps de Cahuzac le lieutenant Bourse afin qu'il fasse la connaissance des conseillers et qu'il présente l'activité des sapeurs-pompiers de notre ville.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (N° 16.2022)

(<u>Délibération de principe</u> – article L. 332-13 du CGFP)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DP DE LILIAN BONNET

M. le maire se retire hors de la salle et demande à Francis Yeche, 1^{er} adjoint, de présenter la demande de Mme Rosette SACCO responsable de l'antenne du service instruction des permis de construire à l'agglo Gaillac Graulhet et basée à Castelnau de Montmiral.

Vu le mail relatif à la jurisprudence précisant la notion de maire intéressé,

Vu l'arrêté n° 05.2020A du 27.05.2020, donnant délégation à M. Francis YECHE pour signer tous documents d'urbanisme,

La demande de cette DP effectuée par M. Lilian Bonnet, propriétaire de la maison sise 11 place de l'église, consiste en la réouverture d'une fenêtre actuellement occultée et le remplacement du portail du garage par une baie avec porte d'entrée.

Après discussion, cette autorisation est acceptée à l'unanimité et sera expédiée au service urbanisme.

FIXATION DU PRIX DE LOCATION DU CLUB HOUSE DU FOOT (N° 17.2022)

Vu que la gestion des locaux de réception du club de foot sont ont été rendus à la commune,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation de ces locaux,

Sur proposition de Karine Bertrand, le club house du foot sera loué aux demandeurs moyennant une participation de 60 euros par demande.

A l'unanimité le conseil vote la location au taux de 60 euros la prestation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (N° 18.2022)

La commune est tenue d'élaborer son plan de sauvegarde communal.

Etant donné les conséquences juridiques en cas de sinistres mal cernés mais aussi les difficultés pour appréhender certains risques et ses conséquences pour la population, M. le maire propose que l'on fasse appel à un professionnel pour monter, avec l'aide du conseil municipal, ce plan de sauvegarde demandé par la préfecture.

Pour cela il propose que cette mission soit confiée à AUXILIUM TARN, sise à Gil 81190 TREVIEN venu présenter le besoin d'un tel PCS lors d'une réunion tenue à l'agglo Gaillac Graulhet.

Le coût est de 3 000 euros TTC, le département accordera une subvention sur cette somme de l'ordre de 300 euros.

PLAN DE FINANCEMENT RD 922 (N° 19.2022)

Vu le mail de la Préfecture indiquant que les montants de l'aide accordée dans le cadre du DSIL sont modifiés, la délibération n° 09.2022 du 22.03.2022 est modifiée,

Vu la délibération n° 03.2021 approuvant les travaux,

Vu la délibération du 06.09.2021 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la RD922,

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve la modification de ce plan de financement comme suit :

Aide état	98 291 €
Aide région	97 873 €
Aide Département	45 000 €
Amendes de police	21 000 €
Fonds de concours agglomération	80 000 €
Financement européen (feader) sollicité	72 975 €
Autofinancement	371 685 €
TOTAL ELIGIBLE	415 139 €

⁻ autorise M. le maire à solliciter l'ensemble des subventions précitées.

DM1 TRAVAUX ELECTRIQUE CUVES ET BRANCHEMENT ŒUVRES DU PERE COLOMBIER (N° 20.2022)

Considérant les devis reçus non prévus au BP,

M. le maire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chapitre/article/opération			
21 / 2158 / 295	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 620,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		35 000,00
23 / 2313 / 272	Constructions	35 000,00	
21 / 21534 / 286	Réseaux d'électrification		1 620,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	35 000,00	
	Total	71 620,00	36 620,00

COMPTES RECETTES

Imputation Chapitre/article/opération	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	35 000,00	
	Total	35 000,00	0,00

QUESTIONS DIVERSES

- Michèle Mazens notre collaboratrice partira en retraite le 31 juillet. Une réception sera donnée à cette occasion
- M. Yèche fait le point sur le projet de l'aménagement de l'espace Gaby Cahuzac
- M. Dumontier donne la trame du bulletin municipal qui sera dans les boîtes à lettre le 8 juillet
- M. Clergue rappelle les dates des gros travaux routiers dans le quartier du Puech
- Mme Gallesio arrive de la réunion scolaire tenue à Técou et en fait le compte rendu
- Mme Bertrand rappelle les tours de garde pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022
- Betty GIEUSSE soulève l'inquiétude du CAC qui souhaitait tenir le vide grenier du 10 juillet dans les rues autour du Mercadial. Or les travaux en cours ne vont pas permettre un tel déploiement de visiteurs dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisants. La tenue de cette manifestation cette année est conseillée dans le centre de Cahuzac et ce faisant, la mairie offrira le vin d'honneur à la population
- Date du prochain conseil : pas de date prévue en juillet et août sauf si nécessaire.

(séance levée à 22 h 45)